

Soirée des Aramis -

Statuts et règlements

Table des matières

[Nature 3](#_Toc152314802)

[Objectifs 3](#_Toc152314803)

[Procédure de mise en candidature 4](#_Toc152314804)

[Conditions d’admissibilité 4](#_Toc152314805)

[Définition des 16 catégories 5](#_Toc152314806)

[Comité de sélection 8](#_Toc152314807)

[Mécanisme de sélection 9](#_Toc152314808)

[Critères de sélection 10](#_Toc152314809)

[Finalistes 11](#_Toc152314810)

[Prix 11](#_Toc152314811)

[Échéancier 2024 12](#_Toc152314812)

# Nature

La Soirée des Aramis est coordonnée par Cheval Québec. Réalisée annuellement, elle souligne l’engagement bénévole au sein de l’industrie équestre, ainsi que l’excellence des athlètes, chevaux, artisans, éleveurs, intervenants, officiels en sport et en loisir.

# Objectifs

Les objectifs poursuivis par la Soirée des Aramis sont les suivants :

* Honorer officiellement les meilleurs représentants québécois de l’industrie équestre
* Promouvoir l’excellence
* Regrouper les représentants de l’industrie équestre et la communauté d’affaire.

# Procédure de mise en candidature

1. La personne mise en candidature doit être membre de Cheval Québec
2. Seuls les dossiers complets seront considérés. Ils doivent être complétés, dactylographiés. Chaque personne qui présente la candidature a l’obligation de fournir tous les renseignements demandés.
3. Les candidatures peuvent être déposées pour chacune des catégories.

* Activité équestre de l’année
* Ambassadeur de l’année
* Association de l’année
* Athlète de l’année sur la scène Nord-Américaine
* Athlète de l’année sur la scène internationale
* Bénévole de l’année
* Cheval reproducteur de l'année
* Club équestre de l’année
* Compétition de l’année
* Éleveur reconnu de l’année
* Entraîneur de l’année
* Meilleur cheval origine Québec
* Meilleur étalon de compétition
* Officiel de l’année
* Randonneur de l’année
* Prix Hommage

# Conditions d’admissibilité

1. Tout candidat doit être membre de Cheval Québec.
2. Tout candidat doit être résident du Québec.
3. Les candidatures peuvent être déposées par le candidat, ou par une personne membre ou non membre de Cheval Québec au nom du candidat ,ou par une association ou club équestre affilié(e) à Cheval Québec.
4. Pour la catégorie « Entraîneur de l’année », le candidat doit être un entraîneur certifié dans le cadre du PNCE, en règle.
5. Les performances ou motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

# Définition des 16 catégories

* **Activité équestre de l’année** : Activité équestre non compétitive et non commerciale reconnue pour la qualité de l’organisation et son implication envers la communauté organisée soit par une association affiliée ou par un club équestre affilié ou par un établissement équestre certifié Cheval Québec.
* **Ambassadeur de l’année** : Toute personne ou organisme membre de Cheval Québec et œuvrant de manière significative dans le secteur équestre. Reconnu pour sa compétence et ses interventions au niveau régional, provincial, national, voire international. Véritable ambassadeur, il/elle contribue au développement de l’équitation et/ou du milieu équin au Québec.
* **Association de l’année** : Association affiliée à Cheval Québec ayant contribué de façon remarquable au rayonnement des sports équestres et/ou du milieu équin.
* **Athlète de l’année sur la scène Nord-Américaine :** Tout athlète québécois qui performe au Canada **et** aux États-Unis à des compétitions en : Attelage (Derby, plaisance, concours complet), ou en équitation western (performance, gymkhana, reining) ou en équitation classique (saut d’obstacles, dressage, para-dressage, concours complet) et qui s’y illustre, lors d’événements du type : Championnats nord-américains Jeunesse, Quarter Horse Congress, BFA Wold, NRHA Futurite NAAC, Épreuves qualificatives pour être sélectionné sur l’équipe canadienne, *American Driving Society Championship.* La liste des événements n’est pas exhaustive, cependant sont exclues les compétitions interrégionales organisées au Québec.

En fonction du nombre de candidatures, les finalistes et les lauréats seront catégorisés en fonction de l’âge (Junior – Senior) et par discipline.

* **Athlète de l’année sur la scène internationale** : Tout athlète québécois **qualifié sur l’équipe Canadienne** pour représenter le Canada lors d’événements tels que les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains, les Championnats du monde, Les Jeux équestres mondiaux, la Finale de la Coupe du Monde, Championnat d’Europe, Youth World Cup. La liste des événements n’est pas exhaustive. Le classement mondial FEI, si applicable, est un critère de sélection complémentaire.
* **Bénévole de l’année** : Personne ayant apporté au cours de l’année une contribution bénévole exceptionnelle à la promotion et au développement du secteur dans lequel il s’est engagé (ex : loisir et tourisme équestre, sport, élevage).
* **Cheval reproducteur de l’année**: Étalon ou jument reproducteur basé sur les performances de ses rejetons, dans le cadre de compétitions au Canada et l'extérieur du Canada régies par un organisme officiel dans les disciplines suivantes : saut d’obstacles, chasse, dressage, concours complet, TREC, attelage, paradressage, voltige, performance, reining, gymkhana, Cowboys Extrêmes, Horse Ball ou conformation. L'étalon ou la jument doit détenir un certificat d'enregistrement. L'étalon ou la jument doit être la propriété d'un Québécois, résident du Québec ou d'une société québécoise ayant son siège social au Québec, membre de Cheval Québec.
* **Club équestre de l’année** : Club équestre affilié à Cheval Québec ayant contribué de façon remarquable au développement de sentiers, d’infrastructures, de partenariats, à l’organisation d’événements, à la promotion du tourisme équestre.
* **Compétition de l’année** : Toute personne / organisme, membre de Cheval Québec qui organise une compétition sanctionnée. Cet événement est reconnu pour la qualité de l’organisation et son implication envers sa communauté.
* **Éleveur reconnu de l’année** : Tout éleveur reconnu par Cheval Québec présentant les résultats d’un sujet ayant l’appellation « Cheval Origine Québec » et dont il est l’éleveur, qui s’est particulièrement distingué au Canada et à l’extérieur du Canada.
* **Entraîneur de l’année** : Entraîneur certifié dans le cadre du PNCE, en règle, reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l’entraînement, le développement et la performance d’athlète en performance, ou en reining ou en gymkhana, ou en attelage, ou en saut d’obstacles, ou en dressage ou en concours complet. Véritable ambassadeur des programmes et des sports équestres, il / elle encourage l’esprit sportif, la sécurité. Il / elle développe des cavaliers et des chevaux qui ont connu du succès en compétitions.
* **Étalon de compétition de l’année**: Tout étalon approuvé qui s’est particulièrement distingué au Canada et à l’extérieur du Canada, dans le cadre de compétitions régies par un organisme officiel dans les disciplines suivantes : saut d’obstacles, chasse, dressage, concours complet, TREC, attelage, paradressage, voltige, performance, reining, gymkhana, Cowboys Extrêmes, Horse Ball ou conformation. L'étalon doit détenir un certificat d'enregistrement. L'étalon doit être la propriété d'un Québécois, résident du Québec ou d'une société québécoise ayant son siège social au Québec, membre de Cheval Québec.
* **Meilleur Cheval Origine Québec de l’année**: Tout membre de Cheval Québec présentant les résultats d’un sujet d’appellation «Cheval Origine Québec » et qui s’est particulièrement distingué au Canada et à l’extérieur du Canada, dans le cadre de compétitions régies (saut d’obstacles, chasse, dressage, concours complet, TREC, attelage, paradressage, voltige, performance, reining, gymkhana, Cowboys Extrêmes, Horse Ball ou conformation) ou d’activités non compétitives (l’équithérapie, la randonnée équestre, ou autres faits marquants dans la carrière d’un cheval).Certaines exigences du Code de pratiques et de la manipulation des équidés servent de critères lorsqu’applicable.
* **Officiel de l’année** : Personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l’arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveau national ou international (sont automatiquement inclus Les Jeux équestres mondiaux, les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains, etc) ou dans des compétitions du circuit Argent en équitation classique, dans des compétitions de niveaux régional et provincial en équitation western, en attelage et en TREC.

* **Randonneur de l’année :** Toute personne membre de Cheval Québec reconnue pour promouvoir la randonnée équestre dans le respect de la pratique sécuritaire, qui a à son actif 500 km ou environ 100 jours de randonnée dans l’année, qui a visité les sentiers de plus de trois régions différentes du Québec et qui aide à la promotion des activités de randonnée dans sa région. La personne doit rencontrer au minimum deux de ces quatre critères pour que sa candidature soit soumise au jury de sélection.
* **Prix Hommage** : Cette catégorie souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans l’industrie équestre au Québec, réalisée par un Québécois ou un groupe de Québécois et non couverte par les catégories existantes. Ce prix peut aussi être destiné à reconnaître les chevaux ayant eu un impact positif dans le monde équestre.

# Comité de sélection

Cheval Québec forme un comité de sélection composé de 3 à 5 personnes votantes reconnues pour leurs compétences et leur notoriété, exempt de tous risques de conflit d’intérêts. Les administrateurs bénévoles ou employés de Cheval Québec ne peuvent pas en faire partie.

* Le comité est présidé par un des membres votants.
* Le comité peut, s’il le juge à propos, demander un complément d’information sur les candidatures.
* Le comité est animé par un membre du personnel de Cheval Québec.
* Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection des lauréats, est de 3 membres votants.
* Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.
* Un administrateur membre non-votant siège sur le comité. Il pourrait trancher si le comité n’arrive pas à s’entendre en cas d’ex-æquo.

# Mécanisme de sélection

* Après réception à Cheval Québec et validation de la conformité des candidatures (membre Cheval Québec, âge, résidence), les dossiers de candidatures admissibles, sont expédiés aux membres du comité de sélection pour fins d’analyse.
* Dans les 30 jours ouvrables suivant la date de fin de mise en candidature, le comité procède à l’identification des finalistes et des lauréats.
* Trois finalistes sont désignés par catégorie.
* Le comité procède à la désignation d’un seul lauréat par catégorie, lors d’une réunion animée par le membre du personnel de Cheval Québec.

# Critères de sélection

* Sont retenues au titre de lauréats dans chacune des catégories les candidatures reposant sur une réalisation exceptionnelle et transcendante, contribuant ainsi au rayonnement et à l’épanouissement de l’industrie équestre du Québec.
* Les principaux critères de sélection sont les suivants :

1. Accomplissement sportif

* Qualité de performance
* Progression durant la période évaluée
* Classement ou rendement

1. Concurrence

* Envergure de l’événement
* Niveau
* Qualité et nombre des concurrents
* Rayonnement

1. Engagement

* Degré d’implication au sein de la communauté équestre
* Réalisations

# Finalistes

Il y a un maximum de 3 finalistes par catégories. Seulement la catégorie hommage ne comprend aucun finaliste et un lauréat seulement.

# Prix

Les finalistes sont nommés et reçoivent une distinction.

Les lauréats reçoivent le trophée Aramis.

# Échéancier 2024

1er février 2024 : Date limite de réception des candidatures

1er au 15 février 2024 : Validation des données, préparation des dossiers pour le comité, élaboration d’un fichier avec les coordonnées de chaque candidat

15 février 2024 : Envoi des dossiers au comité de sélection

Semaine du 14 mars 2024 : Réunion du comité de sélection pour déterminer les finalistes et les lauréats